

1. LA DECARBONATATION COLLECTIVE : DES BÉNÉFICES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES POUR TOUS

Lorsqu'une collectivité recourt à la décarbonatation collective, tout le territoire peut profiter d'une eau douce à un coût réduit et identique pour tous les usagers. Les bénéfices sont aussi environnementaux car la décarbonatation limite les rejets dans les milieux naturels de produits anticalcaires à base de phosphates et de détergents. Elle permet aussi de réduire les surconsommations d'énergie.

LES AVANTAGES DU TRAITEMENT DE L'EAU EN AMONT

Les solutions individuelles du traitement de l'eau calcaire sont onéreuses. Le coût d'un adoucisseur domestique représente environ 6 à 25 fois celui d'un traitement centralisé. La décarbonatation collective en amont assure, elle, l'accès pour tous à une eau de même dureté et à faible coût. Cette solution garantit une eau plus durable, avec une baisse des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des rejets de produits anticalcaires chimiques. Son coût oscille entre 12 et 50 €/an/foyer. C'est l'équivalent du budget annuel que les usagers sont prêts à dépenser en plus par mois sur leur facture d'eau pour bénéficier d'une eau moins entartrante. Cette réduction de calcaire dans l'eau du robinet allonge notamment la durée de vie des appareils ménagers et permet de réaliser des économies au sein du foyer estimées à une centaine d'euros par an.

LES AVANTAGES POUR LES USAGERS

- une moindre consommation de sel adoucissant et de produits d'entretien,
- une diminution des consommations énergétiques pour chauffer l'eau,
- une durée de vie prolongée des chaudières, chauffe-eau et autres équipements électriques.

2. LES DÉSAGRÈMENTS DE L'EAU DURE

Le calcaire est perçu comme une réelle cause de désagrément pour les usages domestiques de l'eau, à commencer par des traces et des dépôts de tartre, un assèchement de la peau et la réduction du pouvoir moussant et nettoyant des savons et détergents. Plus problématique, l'entartrage des systèmes électroménagers accélère leur vieillissement et parfois leur remplacement, tout en occasionnant des surconsommations énergétiques.

La dureté d'une eau est relative aux quantités de calcium et de magnésium qu'elle contient. Elle varie donc sensiblement selon les régions et l'origine des ressources traitées par les usines.

La principale nuisance du calcaire est sa précipitation sous forme de tartre. Une eau dure provoque de nombreux désagréments d'utilisation qui mécontentent de plus en plus les usagers et détériore la qualité de service en réduisant le diamètre de passage de l'eau des canalisations publiques comme privées, en bloquant les robinets et en limitant la durée de vie des appareils électroménagers, et en particulier les systèmes de chauffage de l'eau.

DES NUISANCES QUI COÛTENT CHER

74% des consommateurs d'eau calcaire déclarent le combattre chez eux et le considèrent comme nuisible. Les dépenses engendrées peuvent alors atteindre environ **150 Euros n/an** (achat de produits ménagers, entretien, ...). Une eau calcaire a également un impact plus global sur le réseau de distribution d'eau, du fait de l'entartrage et colmatage progressif des canalisations.

Pour les collectivités et les gestionnaires de parc immobilier, l'entartrage et le colmatage progressif des canalisations entraînent des pertes de charge et un grand nombre de réclamations des consommateurs. Les professionnels et les entreprises sont aussi attentifs aux surcoûts occasionnés par le traitement de l'eau calcaire et par les surconsommations énergétiques.

3. Les questions fréquentes des usagers

Dois-je encore m'équiper d'un adoucisseur individuel de l'eau ?

La décision vous appartient. Mais techniquement vous pouvez renoncer à ce type de dépense, car la décarbonatation sera désormais réalisée collectivement et en amont, dans l'usine de production d'eau potable.

Que faire pour mon adoucisseur ?

>> Soit vous décidez de débrancher définitivement votre installation, surtout si celle-ci est vieillissante.
>> Soit vous souhaitez la conserver et, dans ce cas, il faudra régler votre matériel pour vous prémunir de tout risque de dégradation de la qualité. Il faudra suivre scrupuleusement les indications techniques contenues dans les notices des fabricants d'équipement.

Les modifications principales portent sur :

- la correction de débit du by-pass de l'adoucisseur, pour maintenir une dureté cible de l'ordre de 15°F dans le réseau domestique
- la baisse de la fréquence de recharge en sel de régénération car l'adoucisseur aura moins de calcium à enlever.

Que faire pour mes appareils électro-ménagers ?

- Pour les lave-vaisselles, il faudra poursuivre le remplissage en sel, mais la fréquence sera fortement diminuée. Globalement, il est recommandé de ne pas régler vos équipements domestiques d'adoucissement de l'eau en-dessous de 10 °F de dureté, une cible à 15°F étant recommandée. Par ailleurs, il est également conseillé de poursuivre l'application stricte des consignes des fabricants d'équipements (carafes filtrantes...) afin d'éviter tout risque bactériologique : remplacement régulier des filtres, nettoyage fréquent de l'appareil, etc